



RÈGLEMENT DU CROSS TRIATHLON

samedi 22 août

CROSS TRIATHLON DISTANCE « M »

1. Préambule :

La 7ème édition du FORD X DEVA est organisée par le Cercle des Triathlètes de Nouvelle-Calédonie, affilié à la Fédération Française de Triathlon et à la Fédération Française de Cyclisme.

Le règlement de la Fédération Française de Triathlon s'applique au cross triathlon du samedi 22 août 2020.

La réglementation fédérale est consultable sur www.fftri.fr.

2. L'épreuve et circuit

Le cross triathlon distance « M », comptera pour la coupe de Calédonie de triathlon (coeff de 1.5) :

- Natation : 1200 m , en une boucle;
- VTT : 26 km ; D+ : 500 m ;
- Trail : 8 km ; D+ : 160 m.

Ces épreuves sont ouvertes aux licenciés et aux non licenciés. Seuls les compétiteurs âgés de 18 ans et plus dans l'année civile peuvent participer en individuel. Les minimes et cadets peuvent participer en équipe uniquement dans des équipes composées de 3 équipiers maximum. Ils sont licenciés FFTRI, FFN, FFC ou FFA ou dotés d'un certificat médical dans la discipline effectuée, en compétition :

- pour la natation à partir de 12 ans ;
- pour le VTT à partir de 14 ans ;
- pour le trail à partir de 16 ans ;

Seuls les certificats médicaux datant de moins d'un an à la date de l'événement seront acceptés. Tout certificat médical falsifié ou non conforme à l'original délivré par un médecin dégage la responsabilité de l'organisateur en cas d'accident.

Toute personne prenant le départ sans puce ne sera pas considérée comme faisant partie de la course.

Toute aide ou assistance extérieure est interdite durant les courses.

3. Signalisation.

Le circuit de natation est balisé à l'aide de bouées flottantes jaunes. Une bouée particulière matérialisera le départ car celui-ci sera dans l'eau jusqu'à la taille. Le circuit d'une **seule boucle** sera dans le sens horaire, en laissant la bouée sur sa droite à chaque virage.

L'ensemble des circuits terrestres est balisé à l'aide de panneaux indicatifs et directionnels de ce type :



Les intersections et informations sont signalées à l'aide de panneaux d'orientation A3 :



4. Comportement.

Il est demandé aux vttistes de se respecter mutuellement. La démarche de dépassement d'un autre concurrent doit être précédée d'une demande « *je passe à gauche* » ou « *je passe à droite* ».

Il est demandé aux accompagnants et concurrents de respecter les gestes barrières, préconisés par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, que ce soit sur le parking véhicule, le village ou sur le site de course.

5. Ravitaillement.

Plusieurs ravitaillements sont mis à disposition des vttistes et coureurs, conformément aux plans de parcours. Un ravitaillement solide et liquide vous attend à l'arrivée.

Une zone de propreté est mise en place aux abords des ravitaillements.

Vous devrez abandonner vos déchets dans cette zone uniquement et conserver les vôtres jusqu'à l'arrivée.



6. Matériel obligatoire.

Les concurrents devront venir avec leur bonnet de bain au cas où l'organisation n'en fournirait pas. Compte tenu de la saison, dans le cas où la température de l'eau serait inférieure à 24°, les combinaisons néoprènes seront autorisées (épaisseur inférieure à 5mm).

Il est demandé aux vttistes d'avoir les équipements suivants :

- 1 VTT (non électrique, roues 26, 27.5 ou 29 pouces ;
- Des freins en bon état de fonctionnement ;
- Les cintres et bar-ends (guidon) bouchonnés ;
- Les Go Pro et autres caméras d'actions sont interdites sur le VTT et sur le VTTiste ;
- Un casque jet à jugulaire sanglée ;
- Une paire de chaussures de sport fermées ;
- La plaque attachée sur le guidon (si fournie par l'organisation) ;
- Un bidon d'eau 33 cl minimum.

Un kit de réparation (pompe, démonte pneu, chambre à air notamment) et des gants sont vivement conseillés.

Pour le trail, une casquette est vivement conseillée.

7. Inscriptions, plaques et dossards :

Les inscriptions sont disponibles en ligne sur www.inlive.nc jusqu'au **19 août 2020 minuit**, et sont bloquées à 500 participants pour la journée de samedi. Aucune inscription ne se fera sur place. Et les remboursements seront possibles sur demande, **avant la remise de la plaque et déduction faite** des frais de course (voir "Annulation" ci après).

Pour des raisons de délai de fabrication, les inscriptions enregistrées après le 12 août 2020, minuit, ne pourront bénéficier du tee-shirt de l'évènement.

Les plaques et dossards seront remis les lundi 17 et mardi 18 mai 2020, de 12h à 17h chez FORD au 218 rue Armand Ohlen, Porte de Fer.

Aucun dossard ne peut être retiré le jour de la course. (Exception faite des personnes résidant en dehors du grand Nouméa).

Pendant la course, les participants doivent obligatoirement avoir leur plaque en VTT. Les plaques ne doivent pas être pliés ni coupés.

8. Représentation des clubs :

Sans objet.

9. Pointage avant la course :

Avant la course l'ensemble des participants doivent se présenter au pointage pour se voir remettre la puce électronique par Inlive. L'équipe complète doit se présenter afin d'être pointée.

Le pointage est situé au village de course.

Pour cette édition, il n'y aura pas de puce bracelet à la cheville. Deux dossards avec puce, seront transmis, un dossard sur le vtt et un dossard pour le trail et donc le finish.

10. Aire de transition :

Le bike-park sera situé près de la plage, au village du CAP.

Les vélos sont vérifiés à l'entrée du parc à vélo (voir matériel ci-dessus). Une fois vérifiés, ils ne peuvent plus ressortir du parc à vélo, avant le départ de l'épreuve.

Les concurrents doivent limiter le matériel introduit à celui strictement nécessaire à la course. Les concurrents positionnent leur vélo et leur matériel de façon à ne pas gêner d'autres concurrents.

Les déplacements avec le vélo dans le parc s'effectuent obligatoirement à pied, vélo à la main avant, pendant et après la compétition. Une ligne au sol délimite l'entrée et la sortie du parc. Lors de l'épreuve le concurrent met le casque sur sa tête et attache la jugulaire avant de prendre son vélo.

Passée cette ligne il peut monter sur son vélo. Il ne peut détacher sa jugulaire qu'après avoir replacé son vélo à son emplacement.

Les équipes ont un emplacement réservé à proximité. Le vttiste attend son coéquipier dans la zone déterminée, le nageur passe le relais (pas de puce, ni bracelet) et entre dans le parc. Une fois le circuit réalisé, le vttiste dépose son vélo puis **seulement après**, rejoint son coéquipier pour le passage de relais. Aussi deux dossards « pucés » seront fournis, un pour le vtt et un pour le trail.

11. Responsabilité :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation avant, pendant et après les courses. Les participants sont responsables de leur matériel individuel et de tout leur équipement sportif (VTT compris).

12. Circulation.

En voiture, à VTT ou à pieds, les participants doivent respecter les règles du code de la route dans les parties du circuit empruntant les voies soumises à ce code, et ouvertes à la circulation. A l'intérieur du centre d'accueil de Poé, la vitesse est limitée à 10 km/h. Le stationnement des véhicules se fait exclusivement sur les parkings matérialisés et en respectant les emplacements réservés.

Il est fortement conseillé de ne pas rouler sur le parking véhicule avec son VTT, afin de réduire le risque de crevaisons.

13.Niveau.

Les courses se déroulent sur un terrain en extérieur, de petite montagne, avec des risques inhérents à ce milieu (terrain, autres participants, obstacles cachés ou non, racines, trous, boue...). Les compétiteurs doivent être apte à la pratique du ou des sports pratiqués. Les participants doivent rouler dans le cadre d'une gestion rationnelle de leur forme physique. En cas de chute, l'organisation ne peut en aucun cas être tenue comme responsable des blessures occasionnant, ou non, une interruption de travail, ou une casse de matériel.

14.Assurance.

Chaque participant déclare être assuré personnellement. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance (qui ne couvre pas le décès, l'invalidité et les frais médicaux). Le pass compétition correspond à l'assurance journalière du participant non licencié en individuel ou en équipe (compris dans le prix de l'inscription).

15.Autorisation parentale.

Une autorisation parentale téléchargeable est obligatoire pour les mineurs pour toutes les courses et randonnées.

16.Classement et remise des prix.

Pour la course, il y aura un classement scratch homme et femme, et un classement par catégorie d'âges et un classement par équipe (homme et femme confondus).

Le classement n'est pas cumulatif. La remise des prix et un tirage au sort se fera en début d'après midi.

Les lots non récupérés par les concurrents durant la remise des prix ne pourront PAS être remis à une autre date.

17.Tirage au sort.

Après la remise des prix, un tirage au sort parmi l'ensemble des concurrents du samedi sera organisé afin de répartir l'ensemble des lots offerts par nos partenaires. En cas d'absence de la personne, celui est remis en jeu.

18.Respect de l'environnement.

Nous plaçons ce week-end sous le signe du sport « nature ». Une attention particulière sera donnée au respect des règles du domaine de DEVA et du centre d'accueil de Poé et à l'absence de tout type de déchets sur tous les sentiers fréquentés durant le week-end. Les participants s'engagent à respecter les espaces naturels traversés.

Nous vous encourageons à opter pour le co-voiturage.

19.Annulation.

L'organisation se réserve le droit de pouvoir annuler l'événement en cas de force majeure (conditions météorologiques, niveau de risque incendie extrême, ou autres...). Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. Au sens de l'article 1148 du code civil (définition d'un cas de force majeure), l'organisation n'est pas dans l'obligation de rembourser les compétiteurs en cas d'annulation et fera son maximum pour reporter l'épreuve.

Dans le cas où l'organisateur déciderait de rembourser les participants, les modalités de seront les suivantes :

- Remboursement intégral avant le 12 août 2020, minuit, déduction faite des frais d'inscription (150 FCFP) ;
- Remboursement intégral après le 12 août 2020, minuit, déduction faite des frais d'inscription et du coût du t-shirt technique (1 650 FCFP).

20.Droit à l'image.

Le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

21.Site du Centre d'accueil de Poé (CAP).

Le centre d'accueil de Poé accueille le site de course du FORD X DEVA. Sur l'ensemble du site, le règlement intérieur du CAP s'applique.

Il est interdit notamment :

- de boire ou d'introduire de l'alcool ;
- de fumer ;
- d'introduire des animaux même tenus en laisse ;
- d'utiliser des articles pyrotechniques et des substances inflammables ;
- de causer des dégradations ou dommages aux installations (murs, serrures, portes, revêtement, interrupteurs, etc.) ;
- d'accéder par la plage aux locaux du CAP par les non utilisateurs.

Le centre étant situé dans une réserve totale, il est formellement interdit de ramasser, récolter tout végétaux, animaux et d'allumer des feux de tout type, y compris sur la plage.

En cas de non-respect du règlement intérieur du CAP, toute personne pourra être exclue sans prétendre à un quelconque remboursement.

Toutes destructions, dégradations et détériorations dûment constatées dans l'enceinte du CAP peuvent faire l'objet de poursuites.

22.Acceptation du règlement.

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et l'éthique de course.

Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant, de l'équipe sur décision du comité d'organisation.

Renseignements organisation : challengexdeva@gmail.com